
Conseil Municipal - Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et l'Environnement - Désignation du représentant de la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Mme l'Adjointe GUINCHARD-KUNSTLER, déléguée de la Ville de Besançon au sein du Conseil d'Administration de l'ASCOMADE (Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et l'Environnement) ne souhaite plus assurer ce mandat.

En conséquence, je vous propose de désigner l'Adjoint délégué à l'Environnement pour représenter la Ville à l'ASCOMADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.